

# La séance d'EPS avec un intervenant extérieur

## Quels types de collaboration ?

Les textes réglementaires cadrent la collaboration en EPS des intervenants extérieurs rémunérés à l'école primaire. Pourtant, cette collaboration souvent différente d'une classe à l'autre, fait apparaître des contrastes entre la logique officielle et les conditions de sa mise en œuvre. Quelles modalités concrètes de partenariat peut-on suggérer à l'enseignant pour une co-intervention efficace dans la séance d'EPS ?

Textes officiels de référence :

- Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires (circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992)
- Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999) ✨
- Les compétences professionnelles des maîtres (B.O n°1 du 4 janvier 2007)

## Ce qui doit se faire

Le cadre réglementaire d'intervention des intervenants extérieurs rémunérés en EPS à l'école primaire repose sur deux piliers institutionnels majeurs : la circulaire du 3 juillet 1992 précisant à l'enseignant que, quelles que soient les formes d'organisations choisies, il garde la responsabilité pédagogique permanente de la séance, et la circulaire du 21 septembre 1999 sa participation et sa présence effective dans le dispositif. Ces mêmes textes précisent que l'intervenant extérieur rémunéré, issu d'une collectivité territoriale ou d'une association privée, apporte à l'enseignant sa compétence technique spécifique et une autre forme d'approche, mais qu'en aucun cas il doit se substituer à ce dernier.

✨ Depuis, cf circulaire interministérielle du 6 octobre 2017. Encadrement des activités physiques et sportives

## Ce qui se fait

Même si la règle qui dit que « l'enseignant reste maître de la classe et des contenus » est prescrite, il y a des façons de faire extrêmement différentes d'un endroit à l'autre et d'une activité physique à l'autre. Hormis les cas d'un partenariat réussi, l'intervention se fait parfois sous la forme d'une co-intervention toute relative, souvent imposée par l'obligation du taux d'encadrement, où l'intervenant dirige seul le groupe classe.

En schématisant, 4 modalités de fonctionnement apparaissent :

### - La délégation pure et simple

L'enseignant est présent mais il n'enseigne pas. Soit par confort, soit parce qu'il se juge incompetent, soit parce que l'intervenant prend tout à sa charge, l'enseignant laisse momentanément sa classe à l'intervenant qui devient le seul pilote à bord.

### - Le partage des fonctions

L'enseignant gère la discipline, l'intervenant les contenus et l'organisation générale. Assumant chacun leur part de responsabilités, ils trouvent leur compte de satisfaction dans cette distribution des rôles.

### - Le partage du groupe classe

L'enseignant s'occupe ponctuellement de certains élèves particuliers : un atelier de réinvestissement, un groupe de filles, des élèves en difficulté, l'intervenant prend le reste de la classe. Le recours extérieur est utilisé pour alléger les groupes, renforcer l'encadrement de certaines activités dangereuses et permettre une intervention plus ciblée.

### - La collaboration effective

Elle prend corps dans le cadre d'un projet pédagogique élaboré et porté en commun. Enseignant et intervenant extérieur se nourrissent l'un l'autre de leur spécificité et de leur compétence professionnelle : avant le début du module, pendant et après les séances. L'intervention conjointe aboutit à une offre d'enseignement supérieure à une intervention dissociée.

## Ce qui pourrait se faire ou continuer à se faire

Dans le cadre d'une « organisation habituelle », c'est-à-dire lorsque la séance d'EPS fonctionne en un seul groupe encadré par l'enseignant et l'intervenant extérieur, le rôle de l'enseignant conserve sa dimension « multi tâches », sécuritaire, pédagogique, éducative, ajoutant de la valeur à la seule expertise technique de l'intervenant. Certaines actions de collaboration offrent à l'enseignant un éventail de possibilités d'interventions qui dépassent le simple rôle de « chien de berger », exclusivement cantonné à faire respecter l'ordre et la discipline dans la classe.

### - Créer un lien de connivence professionnelle :

L'installation et le rangement du matériel ainsi que les conditions de pratique en toute sécurité sont des incontournables de la séance d'EPS. Ils invitent non seulement l'enseignant à aller par politesse « donner un coup de main » à son intervenant, mais engagent également sa responsabilité en cas de dysfonctionnement. D'autres tâches spécifiques sont également de nature à soulager l'intervenant et à créer un lien de communauté professionnelle : faire les équipes, distribuer les maillots, préparer des fiches, chronométrer, arbitrer, comptabiliser les scores... L'enseignant ne doit pas se dispenser de ces tâches car elles représentent le liant de la co-intervention. Même si les fonctions sont distinctes, la volonté de vouloir faire la classe ensemble se nourrit avant tout de gestes de métier communs, de signes de reconnaissance de l'autre comme partenaire de travail.

#### **- Contrôler les interventions verbales :**

Sans parler des dérapages verbaux toujours possibles chez l'intervenant indelicat : « *vas-y bouboule, montre-nous comment tu sais faire la roulade !* », ses explications peuvent se révéler décalées par rapport au jeune public scolaire et déconnectées de la capacité de compréhension de la classe. La nécessité se fait alors sentir de les rectifier, de les reformuler, de les exprimer dans un langage plus imagé, de réexpliquer avec d'autres mots une consigne importante, de résumer les recommandations si elles sont trop abondantes. L'enseignant sollicite les élèves pour s'assurer qu'ils ont tous compris, pour vérifier les acquisitions. Il interroge l'étourdi, il fait répéter la consigne au plus attentif. Il utilise d'autres modes de communication : l'écrit, le dessin, la démonstration.

#### **- Assurer des contenus d'enseignement effectifs :**

L'enseignant vérifie que les situations ne se réduisent pas à une simple animation, une succession de jeux livrés tels quels, mais qu'elles s'accompagnent de contenus transmissibles et conformes aux attendus des programmes que l'intervenant ignore souvent : « *pour réussir le service il faut lâcher la balle quand la raquette est au point le plus bas* », « *pour jongler il faut fixer le regard sur le sommet de la trajectoire* ». Il n'hésite pas à faire préciser par l'intervenant ces critères de réalisation qui renvoient à une connaissance didactique fine de l'activité qu'il ne possède pas toujours mais dont il sait, en tant que professionnel, l'importance pour sortir certains élèves de la spirale de l'échec.

#### **- Garantir une pédagogie active :**

Loin de cautionner une pédagogie strictement transmissive basée sur des formes gestuelles à reproduire, l'enseignant tient en respect l'apport technique de l'intervenant, en plaçant préalablement l'élève dans une situation active de recherche de solutions : « *comment passer sur le ventre sans utiliser vos mains comme repoussoir ?* », « *trouvez trois façons différentes de rattraper le frisbee* ». Si l'expertise technique offre le choix de situations problèmes pertinentes et de réponses appropriées, il appartient à l'enseignant de savoir utiliser et exploiter cette ressource pédagogique à des moments opportuns de la séance, après une démarche d'exploration, un questionnement orienté, une relance sur une piste prometteuse. La gestion de cette mise en appétit du savoir, précédant une phase plus répétitive pour fixer les acquisitions, incombe à l'enseignant.

#### **- Rester maître du temps de la séance :**

L'enseignant ne subit pas la temporalité de la séance dictée par l'intervenant. Le temps de la séance est un temps d'apprentissage marqué de moments forts mis à profit pour faire des pauses réflexives, pour proposer ponctuellement ou rituellement des rassemblements favorables aux questionnements, à la prise de recul sur les événements, aux retours sur les conditions de la réussite, sur les raisons de l'échec, ou pour observer et décrire une habileté : « *d'après vous, quel est le meilleur défenseur de l'équipe, pourquoi ?* ». Grâce à l'originalité des formes de pratique proposées par l'intervenant, les situations vécues par les élèves deviennent prétexte à la verbalisation, aux prises de conscience d'attitudes, à l'expression d'un ressenti « *Loïc, tu peux nous expliquer ce qui t'a pris tout à l'heure d'insulter l'arbitre ?* ». Les savoirs en action favorisent la mise en relation concrète de l'EPS avec les autres matières étudiées. La séance d'EPS est ainsi ponctuée de séquences riches en expériences individuelles ou collectives, à condition que l'enseignant prenne le temps de les repérer et d'en discuter avec les élèves.

### **- Cultiver son indépendance :**

L'enseignant profite de ce co-enseignement pour acquérir de nouvelles compétences sur l'activité, afin que celle-ci continue à vivre dans la classe ou dans l'école, indépendamment de l'intervenant. Ainsi, conforté par la présence sécurisante de l'expert, il s'entraîne régulièrement à prendre en charge un atelier ou le groupe en entier, à expliquer un exercice, à remédier à une situation pour la faire évoluer. Sur les conseils éclairés du spécialiste, il s'octroie des marges d'intervention par rapport aux situations initialement prescrites par l'intervenant : « *au vu de leur réaction, voici ce que je propose aux élèves pour rendre ce jeu plus facile, plus compliqué, plus mobilisateur* ». Il réserve avec l'intervenant des temps de concertation, d'observation, de partage d'impressions sur le cas d'un élève en difficulté ou en souffrance, sur le niveau d'avancement du projet pédagogique ou sur sa pertinence au regard des progrès de la classe « *ne faudrait-il pas placer la compétence à créer un enchaînement plus tôt dans le module ?* ». Il se forge petit à petit des convictions personnelles sur la manière de penser et de conduire l'activité.

## Une compétence qui s'apprend

Savoir collaborer avec un intervenant extérieur relève d'une compétence professionnelle complexe qui souvent échappe à ceux-là même qui y font appel. Pour ce qui est de l'EPS, discipline scolaire à références culturelles multiples et aux activités saturées de technicité, la tentation est grande chez l'enseignant de laisser les manettes à un personnel extérieur jugé plus qualifié. Le risque est d'abandonner définitivement cet enseignement à des pratiques, voire à des intérêts éloignés des préoccupations de l'école, au prétexte d'une ouverture sur le monde. Or, sur les dix compétences professionnelles actuellement retenues sur le marché de la formation aux métiers de professeur des écoles, une y fait explicitement référence : « *travailler en équipe et coopérer avec les partenaires de l'école* ». Malgré cette directive, la collaboration avec des intervenants extérieurs en milieu enseignant est loin d'être perçue comme une évidence. C'est pourquoi, il semble urgent en formation initiale ou continue, que ce savoir professionnel désormais officialisé, fasse systématiquement l'objet d'un traitement spécifique.

Gilbert ORSI – CPD EPS-06  
Revue « La classe » Juin/juillet 2012 N° 230